

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n°2023/09/19-02-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 septembre 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article R. 719-64 modifié par le décret n°2015-652 du 10 juin 2015,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Lettre d'orientation budgétaire 2024

Le Conseil d'administration approuve les grandes orientations de politique budgétaire de l'établissement pour l'année 2024 ainsi que l'organisation du processus budgétaire, telles que détaillées dans la lettre d'orientation budgétaire annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 20

Membres représentés : 11

Fait à Marseille le 19 septembre 2023,



Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



Lettre d'orientation budgétaire 2024

Conseil d'administration du 19 septembre 2023

Un contexte économique international et national contraint.....p.6

Des projets structurants et ambitieux financésp.10

La poursuite des orientations de développement de l'Université et les mesures nouvelles relativement à la mise en œuvre des politiques publiques confiées par l'Etat.....p.14

Les grandes orientations du budget 2024 et la procédure budgétaire 2024p.26



Présentation

La lettre d'orientation budgétaire constitue les prémices de l'élaboration du budget et formalise les grandes orientations qui seront traduites par l'attribution de moyens financiers et humains à Aix-Marseille Université, lui permettant la poursuite de ses missions régaliennes pour l'année à venir. Cette lettre est le fruit d'un débat mené avec la gouvernance et constitue une étape stratégique de la vie institutionnelle de notre université.

Les axes politiques de l'établissement sont déclinés à partir du programme de la gouvernance en place depuis le début de l'année 2020. L'année 2024 marquera la poursuite du plan de relance et de la montée en puissance des actions structurantes issues des projets France 2030 lauréats et de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui impactent toutes les politiques publiques mises en œuvre.

Le pilotage de la campagne d'emplois ainsi que les conférences des moyens constituent également une phase importante du processus d'élaboration budgétaire. Temps fort de réflexion et de dialogue, cette phase doit permettre d'aboutir à une mise en synergie de la stratégie d'emploi des structures avec la politique RH de l'établissement.

Cette année la lettre d'orientation budgétaire (LOB) s'enrichit d'un certain nombre d'axes nouveaux ou renforcés, notamment en ce qui concerne l'axe pilotage.



Un contexte économique international et national contraint

Le contexte national dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2024 est marqué par :

- Les effets de la crise mondiale 2021-2023 sur le marché de l'énergie et des matières premières créant des surcoûts excessifs sur les premiers postes de dépenses de notre université : fluides (14,8 M€, en 2022 à +3,8 M€, et 24,3 M€ en 2023, à +9,8 M€), travaux (+5,5 M€ en 2022), l'entretien, le papier, le gardiennage (à 3,9 M€ en 2022 et 4,8 M€ en 2023¹) entre autres.
- Des incertitudes, pour l'accompagnement de la politique gouvernementale d'un certain nombre d'évolutions en cours et plus spécifiquement le montant de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) ; la compensation par l'Etat de certains impacts de la crise mondiale (énergie et coût des matières premières), et la part de dotation émanant des « COMP » Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance (anciennement Dialogue Stratégique de Gestion).
- La mise en place de la LPR, la réforme des Bachelors universitaires de technologie (BUT), s'ajoutent à la non compensation financière allouée à l'évolution « automatique » des dépenses de masse salariale, avec la suppression définitive du financement du Glissement Vieillesse Technicité positif (GVT, accroissement des coûts liés aux avancements des agents) ainsi que le non financement pour les contractuels des nouvelles mesures comme l'évolution du point d'indice.

De même, le prime télétravail qui concerne aujourd'hui près de 2 000 agents doit être prise en charge par l'université sans compensation.

¹ En droits constatés (comptabilité patrimoniale) – source budget initial 2023 et compte financier 2022

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé le 12 juin 2023 la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5% ainsi que d'autres mesures salariales détaillées comme suit :

- Augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Après un premier dégel en juillet 2022 (avec une augmentation de 3,5%), le point d'indice qui sert de base au calcul au salaire des fonctionnaires, augmentera à nouveau de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 ;
- Attribution de 5 points supplémentaires pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024. Des points supplémentaires seront également attribués aux agents les moins bien payés à partir de juillet 2023 ;
- Versement à l'automne d'une prime de pouvoir d'achat comprise entre 300 et 800 € pour les agents dont la rémunération brute est inférieure à 3 250 €;
- Hausse du montant global de l'aide octroyée pour la mobilité durable : passage à 75% de la part employeur pour les abonnements aux transports en commun (PTCA) et extension du forfait mobilité durable, cumulable avec le PTCA ;
- Revalorisation de 10% des frais de missions engagés par les agents publics ;
- Reconstitution de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Ces mesures représentent un impact financier en année pleine de 11M€. A ce stade, l'établissement est en attente d'informations quant au financement de ces nouvelles mesures réglementaire par le ministère de tutelle.

Un nouveau contexte financier interne contraint

La feuille de route de l'administration de l'Université souhaite simplifier et fluidifier la procédure d'élaboration budgétaire : en 2023, un budget rectificatif unique est proposé au vote du CA du 3 octobre 2023 afin de rationaliser les temps de dialogue budgétaire ; de simplifier le calendrier budgétaire annuel ; de permettre un suivi plus fin de l'exécution infra-annuelle des différentes structures.

Dans un contexte financier contraint, ce fonctionnement nécessite cependant de se doter des moyens pour effectuer des redéploiements budgétaires sous enveloppe en cours d'année, c'est-à-dire d'identifier des leviers d'économie ou de parvenir à revoir les échéanciers, calendriers d'engagement et de décaissement faute de ressources complémentaires.

Les mesures prises, au niveau de l'établissement, dans le cadre du mandat de la gouvernance actuelle ont permis d'obtenir un résultat confortable en 2021 et de dégager des marges manœuvre afin de disposer d'un fonds de roulement conséquent. Ce contexte alors favorable a permis la mise en œuvre progressive d'un ambitieux programme d'investissements, matérialisé par le Plan Pluriannuel d'Investissements (59,7 M€) couvrant l'ensemble de ses missions, voté fin 2021 et actualisé par le Conseil d'administration en 2022. Pour autant, la conjoncture économique et les récentes mesures liées (augmentation du point d'indice auto financé en 2022) n'ont pas permis le maintien d'un résultat positif en 2022, et Aix-Marseille Université a connu un premier exercice avec un résultat comptable déficitaire à -1,6 M€.



Des projets structurants et ambitieux financés

- L'année 2024 sera marquée par la poursuite des dispositifs de la fondation A*Midex inscrits dans sa feuille de route stratégique 2021-2023. Il s'agira de continuer le déploiement de toutes les actions engagées durant cette période et notamment de lancer les nouveaux projets labellisés par le Comité pilotage A*Midex. 2024 marquera également le lancement de la nouvelle feuille de route stratégique pluriannuelle qui couvrira la période 2024 – 2027. L'élaboration de cette feuille de route fait l'objet d'un travail de co-construction avec l'ensemble des directions/services/composantes et équipes-projets d'AMU, ainsi que des partenaires du consortium de l'IdEx. Cette dernière sera visée par le conseil international stratégique de février 2024, puis entérinée par le Conseil d'Administration de l'Université au premier trimestre 2024.
- De nombreux programmes structurants d'AMU sont en cours de déploiement :
 - > Lauréat sur l'appel à projet ASDESR – pour 8,4 M€ - le projet BOOSTER a pour ambition d'impulser une dynamique de développement des ressources propres sur le site d'Aix-Marseille pour renforcer les missions de recherche, de formation et d'innovation de l'établissement en lien étroit avec les acteurs du territoire grâce au recrutement de nouvelles compétences clés afin d'enrichir l'offre de service du Service de Formation Professionnelle Continue et de la mission Europe pour la recherche, Le volet Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) (AMU, Sciences Po Aix, ECM) vise à développer l'activité de formation continue et en apprentissage pour répondre aux enjeux socio-économiques de la FTLV. Reposant sur une nouvelle approche en FTLV, il recrutera des ingénieurs pédagogiques pour enrichir notre offre autour de 3 thématiques qui représentent un fort potentiel de marché. Il permettra de recruter également des compétences d'analyse de marché, de marketing et communication et de développement commercial pour développer nos capacités de marketing et de commercialisation et accroître la visibilité de notre offre. Il vise ainsi à franchir une nouvelle étape dans la stratégie commune qu'Aix-Marseille Université (AMU) a su mettre en place avec le CNRS, le CEA, l'Inserm, l'IRD, Sciences Po Aix et l'Ecole Centrale de Marseille (ECM).
 - > Lauréat sur l'appel à manifestation d'intérêts BIOCLUSTERS : Marseille Immunology Biocluster (MIB), France 2030 pour 96 M€. Le financement de l'ANR permettra au biocluster MIB de renforcer sa visibilité et son attractivité internationales, avec un effet sur le développement économique de Marseille (« Marseille en grand ») et plus globalement, catalysera la structuration de l'industrie française/européenne pour apporter de nouvelles immunothérapies répondant à des besoins massifs non satisfaits dans le traitement du cancer, de maladies infectieuses.

- > Lauréat de l'AAP PUI : Le projet PUI Provence (doté de 6M€) a pour ambition de structurer un écosystème d'innovation intégré, dynamique et efficient au sein de la Région. Avec un PIB de 161 milliards d'euros¹ et un bassin de main d'œuvre important (750 800 emplois), notre région représente un pôle économique majeur situé au coeur du carrefour euro-méditerranéen. Le projet PUI « Provence » s'appuie sur la dynamique d'intégration que nous avons su impulser et approfondir depuis 2012 sur l'ensemble de nos missions, et en particulier autour des enjeux liés à l'innovation. Cette dynamique a été initiée notamment dans le cadre de notre Idex, qui réunit AMU, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, l'Ecole Centrale Marseille, Sciences-Po Aix et l'APHM, mais elle a aussi su associer Avignon Université et l'Inrae dans nombre de ses actions. Elle nous a permis d'engager une stratégie de transformation ambitieuse, confortée par l'obtention de nombreux projets PIA (NCU DreamU et CAPACITE, SFRI Tiger, IdéES Idéal, ExcellencES CISAM+, Prémat/Mat, KIC ICC, MOVE2DIGITAL, Bioclusters...) et d'instaurer des habitudes de collaboration étroites sur l'ensemble de nos missions.
- > Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir France 2030
 - . « I-NOVMICRO #2 » - pour 15 M€. L'objectif d'I-NOVMICRO #2 est de créer un écosystème régional de partenaires (académiques, entreprises, institutionnels) pouvant répondre aux besoins en compétences actuels et à venir en considérant les ambitions de réindustrialisation de France 2030 et de l'European Chips act. Le projet doit permettre de : constituer un vivier important de futurs professionnels ; développer l'offre de formations ; garantir un flux de sortants ; adapter l'offre de formation, former les formateurs ; créer et valoriser les centres d'excellence, développer une pédagogie hybride.
 - . « FICCTION » Fédération des Industries Culturelles et Créatives pour un Territoire d'Innovation et d'Orientation Le projet permettra : la création de différents diplômes, la mutualisation de plateformes techniques, la dissémination et la valorisation de la recherche dans le tissu socio-économique, le développement des formations fonctionnant sur la base du mode projet, l'intervention régulière de professionnels du métier, en mixant formation longue et formation courte.

- > Dans le cadre de la feuille de route de l'administration, le programme de transformation Essentiel, vise à accélérer la simplification des processus et la dématérialisation au sein d'Aix-Marseille Université mais également à construire un nouveau modèle d'organisation et de déploiement d'outils numériques. Ce programme pluriannuel de modernisation, collaboratif et inclusif sera lancé en 2024. Il s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec un financement attendu à hauteur de 3,8 M€ (axe signature de l'établissement).

Un certain nombre de projets structurants initiés en 2023 se poursuivront en 2024 et notamment : lauréat de l'AAP SFRI (« structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence »), TIGER qui accompagne principalement la création des Instituts d'établissement, déjà au nombre de 18. L'AAP IDeES (« intégration et développement des Idex et des Isite ») vise à accompagner les universités labellisées Idex pour leur transformation, renforçant leur attractivité internationale et le développement de leurs relations partenariales. Le projet porté par AMU, « IDeAL », a initié depuis 2023, la mise en œuvre des premiers programmes de formation délivrés par l'Ecole de Développement des Talents pour renforcer les compétences de l'ensemble de nos personnels (Biatss et enseignants-chercheurs) et des personnels de nos partenaires. Le projet Dream-U, lauréat de l'appel NCU (Nouveaux Coursus Universitaires), permet une personnalisation des parcours en offrant des places supplémentaires en double-diplômes et en finançant la transformation de la pédagogie.



La poursuite des orientations de développement de l'Université et les mesures nouvelles relativement à la mise en œuvre des politiques publiques confiées par l'Etat

Formation

En lien avec le futur contrat d'établissement, Aix-Marseille Université a établi sa nouvelle stratégie de formation 2024-2028 dont l'objectif global est de structurer la formation autour du parcours de l'étudiant, pour en favoriser la réussite en le singularisant :

- En proposant une offre de formation claire, innovante, interdisciplinaire, adossée à la recherche et ouverte sur le monde socio-économique de l'Université à compter de septembre 2024 ;
- En soutenant une recherche d'excellence interdisciplinaire, innovante, au rayonnement international, conduite en partenariat avec les organismes de recherche ;
- En développant des espaces d'évaluation des compétences des étudiants en s'appuyant sur les plateformes (lien formation – recherche) ;
- En rénovant les espaces pédagogiques ;
- En contribuant à la réussite des étudiants dans le cadre de la loi ORE ;
- En proposant, au plus près des étudiants sur les campus, des projets améliorant la Vie Etudiante au quotidien dans le cadre de la mise en œuvre de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

La formation pourra aussi contribuer au développement des ressources propres des composantes de l'établissement :

- En s'appuyant que le développement de la Formation Continue : l'objectif est d'être aussi performant (sur le plan pédagogique) que sur l'apprentissage et de diversifier notre offre. Il s'agira de franchir un cap et changer de public avec des formations pour des personnes en entreprise tout au long de leur carrière et pas seulement en reconversion. AMU a été lauréat du projet de l'ASDESR en 2023 - Booster devrait contribuer à développer d'offrir de nouvelles marges sur l'axe Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) (AMU, Sciences Po Aix, ECM, CEA). Ce dernier vise à développer notre activité de formation continue et en apprentissage pour répondre aux enjeux socio-économiques de la FTLV.
- En stabilisant la formation par apprentissage. L'évolution du coût moyen pour France Compétences est évaluée à -10%.
- Toutefois, en matière de droits d'inscription, les effectifs étudiants évoluent de -0,7% en formation initiale (89% des inscriptions), de +2% sur les diplômes propres (la tendance à la baisse observée depuis 2017/2018 semble s'inverser) ce qui laisse présager des hypothèses plus optimistes par rapport aux -8% constatés en 2022.

Ces orientations conduisent à des changements organisationnels à venir :

- Les travaux initiés en 2023 afin de déterminer un nouveau modèle d'allocation des moyens se poursuivront en 2024 ;
- Le déploiement du COM (Contrat d'Objectifs et Moyens) en Formation démarre avec la nouvelle accréditation en 2024 pour permettre une vision pluriannuelle de l'allocation des moyens en formation.

Recherche

Le nouveau contrat d'établissement qui devrait être formalisé en 2024 s'inscrit dans la continuité des axes stratégiques du précédent en poursuivant l'accompagnement de la recherche selon une dynamique cohérente de structuration permettant d'atteindre une visibilité reconnue nationalement et internationalement.

Concernant la partie récurrente de la dotation à verser aux unités de recherche, les critères appliqués seront sensiblement identiques au contrat précédent, basés principalement sur les effectifs, la nature expérimentale ou non expérimentale de l'unité, le nombre de tutelles et en l'ajustant, le cas échéant, aux besoins spécifiques des unités.

Les laboratoires sont encouragés à participer activement aux appels à projets nationaux récurrents (ANR, INCA, ADEME ...) mais également aux nouveaux appels de France 2030, tels que les PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche). La participation aux appels à projets européens restera une priorité forte de l'établissement et l'université a créée avec le CNRS, l'INSERM et l'IRD, la Mission Europe pour la Recherche (MER) pour accompagner de manière encore plus efficace les unités du site vers les financements européens. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de développer une politique de site concertée avec l'ensemble des tutelles et notre volonté est de l'étendre à d'autres domaines que l'Europe.

Enfin, l'objectif au niveau du site, dans le prolongement du rapport Gillet, sera de travailler également sur les projets à impact concernant le fonctionnement d'AMU : parvenir à maîtriser les coûts, identifier des pistes de mutualisation et simplifier les processus de gestion des laboratoires.

En 2024, il s'agira de poursuivre les actions engagées depuis plusieurs années qui visent à disposer de fonds spécifiques (Fonds d'intervention recherche « FIR ») pour soutenir des actions particulières des structures de recherche :

- « FIR » Colloques : soutien à l'organisation de manifestations scientifiques ;
- « FIR » Chercheurs invités : soutien à l'accueil de chercheurs invités sur une période courte (1 mois) ;
- « FIR » Plateformes : pour l'année 2024 et suivantes, ce fonds sera mobilisé en priorité pour cofinancer les opérations du CPER et pour financer des opérations d'investissement non prévues et indispensables pour le fonctionnement des plateformes et des structures de recherche.
- Une enveloppe spécifique sera également mobilisée pour des opérations d'investissement exceptionnelles.
- Orienter les investissements en recherche vers l'acquisition de matériel plus sobre, ce dispositif pourrait être mis en œuvre en lien avec les projets France 2030.

L'investissement pourrait être mis en avant avec l'activation du PPI Recherche (plan pluriannuel d'investissement voté en CA) sous forme d'appel à projet pour l'année 2024 qui permettrait de couvrir des besoins complémentaires d'équipements (maintenance des gros équipements, ou renouvellement de matériels, jouvence, petits équipements) pour 1 M€.

Dans le but d'accompagner au mieux le début de carrière des nouveaux MCF recrutés à AMU, financé par la LPR, l'attribution d'un « package accueil pour les nouveaux entrants » de 64h de décharge pendant 3 ans et d'une enveloppe de 10 K€ pour tous les nouveaux maîtres de conférences sera poursuivie. Cette action sera complétée par l'organisation de formations ciblées pour notamment sensibiliser les nouveaux entrants aux appels à projets et les inciter à y répondre : des ateliers thématiques faisant appel à des témoignages d'enseignants-chercheurs lauréats seront organisés en petits groupes, notamment sur les appels adaptés à cette communauté tels que l'AAP « Jeunes Chercheurs/Jeunes Chercheuses (JC/JC) » de l'ANR.

Les actions de la DRV en matière de diffusion de la culture scientifique et technique et plus largement de communication scientifique ainsi que les actions en faveur du lien science et société pourront être davantage soutenues : renforcement de la bourse aux projets de CST, création d'événements spécifiques, soutien à la dissémination des résultats issus des projets de recherche, ANR notamment (promotion : Web, films, festival Delta, nuit européenne des chercheurs ...), ...

En 2024, plusieurs événements sont prévus et notamment une semaine pour valoriser les résultats recherche des projets soutenus par l'ANR depuis 2018. Également, la création et la diffusion d'un web magazine de mise en valeur de la recherche : Infuse.

Les actions en faveur de l'Europe seront soutenues :

La création en 2023 de la mission Europe pour la Recherche inter-tutelles (transformation de la cellule Europe mutualisée) qui permettra la mise en œuvre d'une stratégie partagée pour accompagner les unités vers l'Europe et favoriser une plus grande participation des unités de recherche du site aux programmes européens (actions de détection de projets, accompagnement au montage de projets, renforcement de la visibilité et de la qualité de l'offre de soutien aux chercheurs, extension des cercles d'influence des établissements). Au niveau national, cette mission permettra le renforcement des stratégies Europe des institutions impliquées ainsi que des dynamiques de transformation de l'ESR pour conforter notamment les politiques de site et valoriser la mutualisation des moyens.

Les recettes prévisionnelles attendues en 2024 pour AMU sur l'activité confiée à la filiale Protisvalor seraient de l'ordre de 0,9 M€. Le pourcentage de prélèvement AMU sur les contrats dont Protisvalor assure la gestion est de 8% du montant des projets gérés. Cette estimation budgétaire se base sur une projection d'activité des contrats partenariaux de 10,5 à 11,5 M€ de contrats enregistrés, en progression par rapport aux années 2021 et 2022.

La projection des contrats européens se situe aux alentours de 4 à 5 M€ de subventions obtenues sur 2024, soit une stabilité de l'activité par rapport à l'année 2023.

Développement durable

AMU s'inscrit dans une démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD/RS) ambitieuse. Pour cela, AMU va mettre en œuvre un schéma directeur DD/RS. Ce schéma directeur impliquera la structuration de la politique de développement durable de l'établissement et la réalisation de nouvelles actions. A ce titre, l'établissement a obtenu un financement via le COMP (contrat d'objectifs, de moyens et de performance), prévoyant notamment d'ici à fin 2025 le déploiement du schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale puis une labellisation, la formation des enseignants et des étudiants aux enjeux de la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), la réduction de la consommation électrique grâce à l'installation de compteurs et sous-compteurs et enfin la désimperméabilisation et végétalisation du site de Saint-Charles.

Afin de sensibiliser et mobiliser les personnels et étudiants, la direction du développement durable mène des actions sur les différents sites (participation à des événements ou organisation directe). Ces actions sur les campus visent à faire partager aux personnels et étudiants des événements de développement durable. Un bonus pédagogique est également proposé aux étudiants à chaque semestre (licence et M1), valorisant leur participation dans le domaine. Une unité d'enseignement sur le DD devrait également être proposée à tous les étudiants à partir de la rentrée 2024, contribuant à la sensibilisation sur cette thématique.

Responsable de 68 % des émissions de gaz à effet de serre d'AMU, la mobilité représente un axe essentiel pour diminuer notre empreinte carbone. Pour cela, AMU construit son plan de mobilité durable en le basant notamment sur le développement d'infrastructures (abris vélos, infrastructures de recharge de véhicules électriques), l'encouragement financier pour le report modal vers des modes de transport moins carbonés (notamment via le soutien au covoiturage), l'usage du télétravail et de la visioconférence ou encore l'évolution de son parc automobile. 2024 verra la poursuite du soutien d'AMU au covoiturage, outil essentiel de réduction de l'empreinte carbone de l'établissement.

Le déploiement du forfait mobilité durable (FMD) et de la prise en charge partielle des titres d'abonnement (PCTA) se poursuivra au travers de campagne de communication à destination de tous les personnels et de facilitation dans les démarches.

Afin de réduire le volume global de déchets, AMU a prévu la mise en place d'une plateforme numérique d'échange de biens et de services dont les transactions pourraient porter sur des biens d'équipement mobilier, mais aussi sur des matériels techniques (outillage, matériel de laboratoire, produits chimiques) et des compétences sous réserve de financement par le COMP.

Concernant la transition énergétique, si AMU a adopté fin 2022 un plan de sobriété, il conviendra de continuer à le faire vivre sur les différents sites d'AMU Aix-Marseille Université espère par ailleurs installer des compteurs et sous-compteurs (demande de financement externe), permettant un meilleur pilotage des installations et in fine une réduction de la consommation d'énergie. L'augmentation substantielle du coût des fluides nous oblige à mettre en œuvre des actions de communication et sensibilisation auprès des agents sur les écogestes.

AMU poursuivra par ailleurs le développement du recours aux énergies renouvelables sur ses sites (fin du fioul, chaufferie biomasse notamment). Les projets de « désimperméabilisation » sur les sites de Saint Charles, sous réserve d'obtention d'un financement externe, et Saint Jérôme, en partenariat avec l'agence de l'eau, devraient contribuer à la réduction des îlots de chaleurs urbains de même que l'opération « Campus basse énergie » dans le cadre du nouveau plan Etat Région.

Poursuite de l'engagement à l'international

Le développement et l'ouverture à l'international représentent un axe transversal fort en lien avec les missions fondamentales de l'établissement (recherche, formation).

- La stratégie internationale évolue et une démarche par objectifs et par actions ciblées se met en place depuis fin 2021. Développer la visibilité d'Aix Marseille université dans la coopération avec l'Afrique et le monde méditerranéen est un enjeu essentiel tout comme l'identification d'établissements à l'international en tant que partenaires stratégiques et de projets internationaux innovants en matière de formation couplée à la recherche. Réciproquement il convient d'améliorer l'attractivité en matière de formation et de recherche afin d'enrichir le vivier d'étudiants et scientifiques internationaux qui fréquente nos structures.
- Le développement de la mobilité internationale est au cœur de la stratégie d'internationalisation. Les dispositifs habituels existants (Erasmus+, Aides à la Mobilité Internationale du MESRI, Dispositif de financement de la Région Sud) présentent des budgets en hausse chaque année. AMU est désormais l'université dotée du plus gros budget de mobilité étudiante intra-européenne Erasmus+ en France avec un contrat annuel de plus de 2.6 millions d'euros. De plus, un dispositif de soutien à la mobilité sortante a été lancé en 2018 par AMU et recueille un nombre de plus en plus important de candidatures : il s'agit du Plan de Mobilité Sortante (PMS) financé sur fonds propres AMU qui dispose d'un budget annuel d'1 million d'euros pour accompagner les besoins croissants de financement de la mobilité internationale de toutes les composantes. Forte de ce constat, AMU a également renforcé ses dispositifs de financement de la mobilité internationale grâce aux fonds prévus dans les projets PIA (TIGER notamment avec le Plan de Mobilité Tiger, PMT). 6 millions d'euros sur 10 ans seront alloués au financement de bourses de mobilité internationale sortantes mais aussi de bourses d'attractivité aux étudiants des instituts d'AMU.

- L'alliance européenne CIVIS construit un campus inter-universitaire partagé entre 11 universités membres ancré dans son paysage urbain et régional, au sein duquel ses 450 000 étudiants et 65 000 personnels développent une culture de collaboration entre la formation et la recherche au service de la société. Après une première phase allant d'octobre 2019 à septembre 2022 dédiée à la construction et la fondation de l'alliance ; nous entrons désormais dans la seconde phase allant d'octobre 2022 à septembre 2026 de structuration et consolidation du projet. Parmi les 44 alliances existantes, les spécificités de « CIVIS » sont notamment un développement via 5 hub : Santé, Climat, Villes, Sociétés, Numérique ; le développement de 10 open Lab ; un nombre important de partenaires au sein de la société civile, la coopération avec 6 universités ciblées en Afrique intégrées pleinement au projet ; le déploiement du campus interuniversitaire pour les communautés étudiantes et personnels afin d'atteindre un objectif de mobilité de 20% ; le déploiement d'une offre de formation dédiée.
- Une nouvelle dynamique d'amélioration des services d'accueil des étudiants internationaux a été impulsée par l'obtention du label « Bienvenue en France » en 2019. L'Université entrera fin 2023 dans une phase de renouvellement du label. En parallèle et en cohérence avec la demande du ministère, AMU a mis en place depuis la rentrée 2022/2023, les droits différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires.

Le budget 2024 verra donc l'amorce de la prise en compte des droits différenciés et de leur utilisation qui sera dédiée aux services d'accueil des étudiants internationaux.

Mesures et engagements Ressources Humaines

Les grandes priorités 2024 seront les suivantes, elles s'inscrivent dans le programme porté par la gouvernance.

- Soutenir le plan de formation des personnels de l'établissement.
- Maintenir le nombre de promotions PR par la voie du 46-3 pour continuer de manière significative à proposer des promotions pour les maitres de conférences d'AMU, à savoir 12 créations en 2024 dont le différentiel de coût sera pris en charge par le central.
- Favoriser les promotions des agents PRAG/PRCE en MCF (5 possibilités) avec compensation par le central vers la composante en heures de cours complémentaires.
- Favoriser la titularisation des agents Biats contractuels à savoir 21 postes donc l'impact sera pris en charge par le central.
- Poursuivre l'augmentation du nombre de CRCT.
- Proposer 20 nouvelles Primes d'Engagement Pédagogique/C3 « formation ».

- Augmentation de 10% des « Primes Enseignants Chercheurs / Enseignants » (PRP,PCA et C2²).
- Maintenir le CIA (complément indemnitaire annuel) pour les Biats.
- Proposer 3 emplois pour accueillir le reclassement d'agents d'entretien.
- Mettre en place d'une politique de rémunération pour les contractuels enseignants/enseignants-chercheurs.
- Favoriser le recrutement des personnels en situation de handicap et ainsi poursuivre la trajectoire fixée dans notre schéma directeur handicap avec 1 emploi de MCF ouvert aux candidats RQTH.
- Dans le cadre du chantier GPEEC³ d'AMU, finaliser la cartographie des métiers et compétences des personnels BIATSS de l'Université, développer des analyses stratégiques RH auprès des collectifs pour répondre aux enjeux d'anticipation et de développements des parcours professionnels des agents.

Poursuite des opérations immobilières

Les opérations de rénovation énergétique financées par le Plan de Relance sont en cours avec un objectif d'achèvement en 2024. Toutefois, les hausses des prix des matériaux et le montant des révisions de prix induits par des contraintes exogènes ont nécessité des optimisations de programme et une demande d'enveloppe budgétaire complémentaire.

Les opérations du CPER 2015-2021 arrivent à leur terme, la réhabilitation partielle du « CMI⁴ » et l'opération « Recherche Saint-Jérôme » se termineront en 2024 alors que l'opération Poncet Montperrin débutera en 2024.

Malgré ce contexte, des engagements en matière immobilière sont en hausse avec l'installation d'AMU (FDSP - IUAR⁵) au sein du nouvel Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires à Marseille, ce qui impliquera une augmentation de charges à compter de juillet 2023.

²Prime de responsabilité pédagogique, prime de charge administrative, Composante 2 du RIPEC.

³ La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

⁴ Centre des Mathématiques et Informatique (Château Gombert)

⁵ Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

AMU renouvelle son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) début 2024 avec une programmation associée qui devra être prudente du fait du contexte global et des incertitudes liées aux trajectoires budgétaires des établissements.

Les financeurs du CPER 2022-2027 sont mobilisés pour mettre en place les financements en autorisations d'engagement au plus tôt sur les opérations arbitrées et pour la Région et l'Etat, un préfinancement des études.

L'Université, suite à l'analyse de la trésorerie disponible sur le Plan Campus et compte tenu de la situation économique (taux d'emprunt très hauts), ne réalisera pas l'emprunt initialement envisagé pour l'opération de la Faculté d'Economie Gestion « FEG Pauliane » car elle dispose d'une trésorerie suffisante. Elle a par ailleurs déposé une liste de nouveaux projets qui sont en attente d'arbitrage par le MESR et le MINEFI.

Enfin, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet à la fois de sanctuariser un certain nombre d'engagements pluriannuels financés notamment par le fonds de roulement de l'établissement et de proposer des investissements nouveaux pour le patrimoine immobilier en lien avec la stratégie patrimoniale de l'établissement, et en complément du CPER, pour soutenir la recherche (plateformes), la formation (salles de TP), la qualité de vie sur les campus et le gros entretien renouvellement (GER) mais également la sécurité et l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) pour la mise en accessibilité des sites et des ERP⁶.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2022 a adopté le principe d'une mobilisation du fonds de roulement de l'établissement, à hauteur de 59,7 M€ dont 45,4 M€ (y compris CVEC⁷) sur le patrimoine pour permettre le financement des opérations présentées dans ce PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) relevant du patrimoine, de la formation, de la recherche et du numérique. Ce dernier fera l'objet d'une reprogrammation à chaque fin d'exercice en lien avec la préparation du budget initial à venir.

Selon nos prévisions, pour la période 2022/2027⁸ les investissements patrimoine représentent 254 M€ sur un total de 362,5 projeté, auquel il faut ajouter 100,8 M€ titre de Plan Campus. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette lettre d'orientation budgétaire 2024, en cohérence avec les grandes orientations qui seront présentées lors du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023, afin de définir le cadre d'élaboration de notre budget initial (BI) 2024.



⁶ Établissements recevant du public

⁷ CVEC – Contribution vie étudiante et de campus

⁸ Source : Trajectoire pluriannuelle 2022-2027 (données CF 2022 et budget initial 2023)



Les grandes orientations du budget 2024 et la procédure budgétaire 2024

Les conditions de la maîtrise du budget de l'établissement sont les suivantes :

- Affiner le pilotage budgétaire de chaque structure afin de mieux mettre en lien l'exécution et la construction budgétaire ;
- Préciser le cadrage annuel – hors masse salariale afin de :
 - > Continuer à maintenir les dépenses courantes avec une vigilance particulière sur les charges de fonctionnement, notamment celles relatives aux missions et frais de réception, ainsi que sur l'augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance liés en particulier à l'accroissement des surfaces patrimoniales (2017-2022 hausse de +0,33% des surfaces et stabilisation à venir sur la période 2023-2028) ainsi que la hausse des prix de l'énergie mais aussi des matériaux (impacts en termes de maintenance – BAIM).
 - > Les efforts menés en vue d'accroître les ressources propres doivent être poursuivis afin de soutenir nos actions, en développant notamment la formation en apprentissage et continue, la collecte de la taxe d'apprentissage mais aussi en valorisant le patrimoine immobilier et en assurant une juste tarification de nos prestations (formation continue, prestations de recherche, location immobilière...).

Pour l'année 2024, les enveloppes par structure vont devoir s'inscrire dans un cadre d'une maîtrise des moyens.

- Le contexte de hausse généralisée des prix incluant le coût des fluides est susceptible d'induire des ajustements au niveau de la programmation des opérations inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de permettre de dégager des marges de manœuvre pour le budget 2024 s'agissant du BAIM et des opérations liées au patrimoine.
- En ce qui concerne la campagne d'emplois 2024, le prélèvement unique sur la masse salariale dégagée par les départs est maintenu, pour permettre aux structures une meilleure compréhension, avec une méthode plus clarifiée.

Ce prélèvement va permettre de :

- Financer le GVT solde (Glissement, vieillesse, technicité) qui n'est plus pris en charge par le ministère depuis 2018, et qui ne sera pas à l'équilibre pour les prochaines années ;
- Prendre en charge les mesures non financées par le ministère (prime télétravail / revalorisation du smic pour les agents contractuels / augmentation du point d'indice, par exemple) ;
- Soutenir la stratégie de l'établissement par des mesures nouvelles RH.

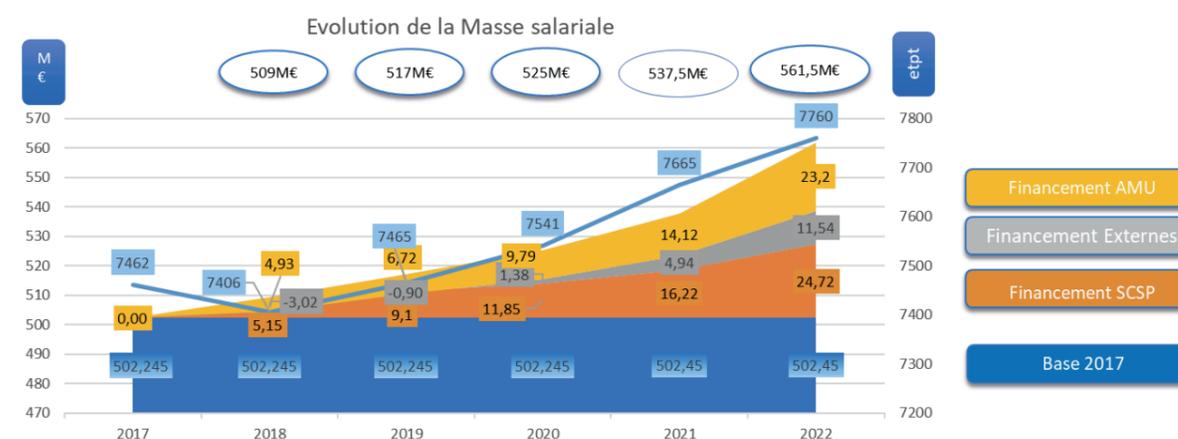
La préparation budgétaire 2024 prévoira un recensement des besoins pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement plafonné à hauteur d'enveloppes de cadrage calculées de la manière suivante :

- Pour les composantes (hors allocation critérisée), services communs et directions centrales, les enveloppes seront maintenues au niveau de celles ouvertes lors du BP 2023, à savoir une ouverture à 95%, avec un plafonnement à 95% des dépenses de fonctionnement, dans un objectif de sécurisation du processus budgétaire en attendant la notification de la Subvention pour Charges de Service Public.
- Pour les composantes relevant de l'enveloppe critérisée, le même mécanisme sera appliqué au budget initial 2024, intégrant les mises à jour des enveloppes pédagogique et patrimoine critérisées actualisées en juin 2023 : ouverture à 95%, avec plafonnement à 95% des dépenses de fonctionnement.

La préparation budgétaire sera conduite selon un calendrier classique avec un dialogue partagé :

- Une campagne d'emplois 2024 et un budget initial 2024 votés par le Conseil d'Administration le 21 décembre 2023, à l'issue des conférences de moyens qui auront lieu en octobre, en présence des VP statutaires et thématiques et dont le périmètre sera la campagne d'emplois, les évolutions de masse salariale, des ressources propres et les équilibres budgétaires mais également le périmètre du budget annexe immobilier des composantes.
- Durant ces conférences, un retour sur l'exécution 2022 et la re prévision 2023 seront conduits. Le budget soutenu par les différentes structures devra s'inscrire dans les axes stratégiques de l'établissement et dans une double démarche de sobriété – maîtrise des moyens.
- Concernant les structures de recherche, dans ce contexte, les modalités sont un peu différentes avec le maintien des maquettes budgétaires (format simplifié initié en 2021), avec une présentation du projet de budget 2024 qui a vocation à s'inscrire dans le cadre de la stratégie de l'établissement.
- Le PPI lui fera l'objet d'une actualisation lors du CA de décembre 2023 afin d'ajuster les évolutions de programmation et de réalisation des opérations immobilières de maintenance et de rénovation.

Annexe 1 : éléments-clés du compte financier 2022 – Masse salariale



Les dépenses de personnels connaissent une progression constante depuis 2017 (59,2M€). Cette hausse s'explique par :

- Financement SCSP : 24,72 M€

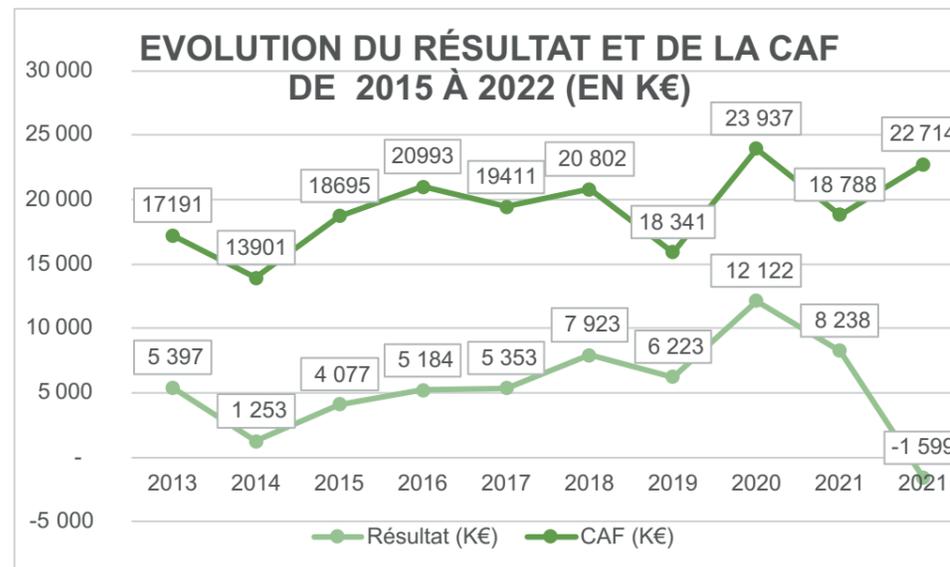
PPCR / Compensation du GVT en 2018 / CSG / Loi ORE / Sauvadet / Prolongation Doctorants et Primes COVID/La loi de programmation de la recherche (LPR) /protection sociale/Prime Inflation

- Financement Cumulé AMU : 23,3 M€

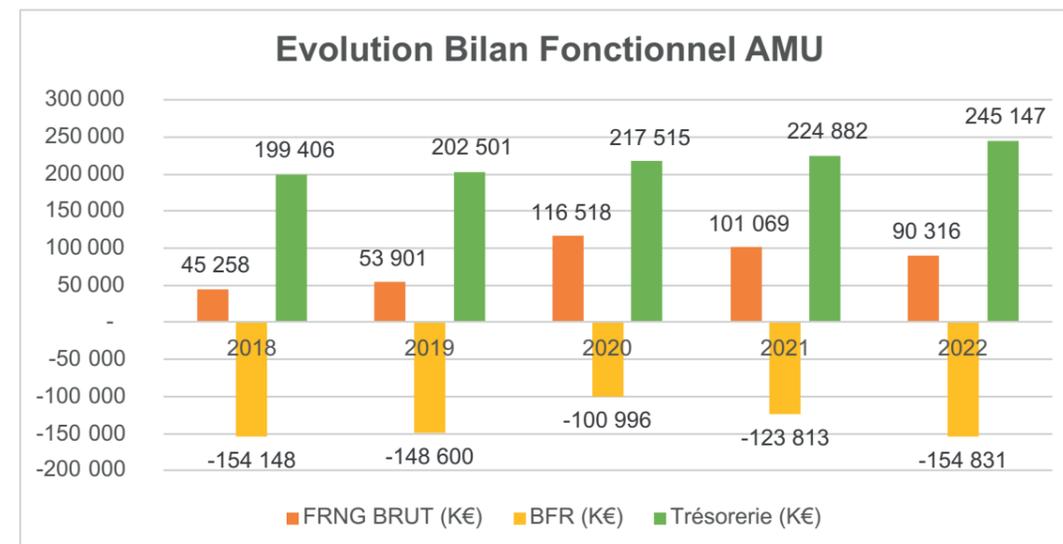
GVT à partir de 2019 / Poste Bonus Masse salariale /Impacts campagne d'emplois / RIFSEEP / Politique indemnitaire / Fil de l'eau /Prime de fin de contrat /Complément indemnitaire annuel/Télétravail/Rupture conventionnelle/Hausse du point indice (8 M€) « 34% de l'évolution »

- Financements Externes : 11,54 M€

Variation contrats recherche - Amidex / Projets financés sur EOTP.



Après des chiffres exceptionnels en 2020, la CAF revient en 2022 à la moyenne des années antérieures.



Comme prévu l'établissement a puisé dans son fonds de roulement pour financer son plan pluriannuel d'investissement. Mais l'amélioration de son besoin de fonds de roulement permet de nouveau d'augmenter la trésorerie à 245 M€.



www.univ-amu.fr

